

TRES FIERES,
NOUS AVONS DE LOIN
LES TERRAINS LES
MOINS CHERS SUR LE
MARCHE !!!!

PROGRAMME D'INCITATIFS POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES À SAINT-SÉVERIN

IL NOUS FAIT PLAISIR D'OFFRIR CE PROGRAMME D'INCITATIF FINANCIER
POUR SOULIGNER LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS CHEZ NOUS!

LE PROGRAMME EST DISPONIBLE AUTANT POUR LES NOUVELLES MAISONS DANS LE QUARTIER
RÉSIDENTIEL DES SOMMETS QU'AILLEURS SUR LE TERRITOIRE!

0,65\$ À
0,80\$/PI2

■ CE QU'ON VOUS OFFRE :

NOTRE PROGRAMME D'INCITATIF CONSISTE À REMETTRE AUX PROPRIÉTAIRES D'UNE MAISON NEUVE, UNE
SOMME D'ARGENT ÉQUIVALENTE AU MONTANT DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE (MUNICIPALE) PENDANT :

- TROIS ANS POUR UNE HABITATION PRINCIPALE
- DEUX ANS POUR UNE HABITATION SAISONNIÈRE

PERMETTEZ-NOUS DE VOUS OFFRIR ÉGALEMENT...

- 100\$ AU RESTO CHEZ MÉO
- 200\$ POUR L'ACHAT D'ARBRES
- LA BELLE VIE !

**SAINT-
SEVERIN,
FIEREMENT
DIFFERENT !**

■ CONDITIONS :

- POUR OBTENIR L'AIDE FINANCIÈRE, L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE LA MUNICIPALITÉ DEVRA ATTESTER QUE
LES TRAVAUX SONT TERMINÉS ET QU'ILS ONT ÉTÉ FAITS CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION.

-IL EST À NOTER QUE SI L'INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MAISON FAIT L'OBJET D'UNE CONTESTATION, L'AIDE FINANCIÈRE NE SERA ACCORDÉE QU'AU MOMENT OÙ UNE DÉCISION FINALE AURA ÉTÉ RENDUE.

-L'AIDE FINANCIÈRE SERA VERSÉE À LA FIN DE CHAQUE ANNÉE, PENDANT 3 ANS POUR LES HABITATIONS PRINCIPALES ET PENDANT 2 ANS, POUR LES HABITATIONS SECONDAIRES. POUR CHAQUE ANNÉE, LES TAXES DOIVENT AVOIR ÉTÉ PAYÉES EN ENTIER À LA DATE DU DERNIER VERSEMENT PRÉVU **SINON L'AIDE FINANCIÈRE SERA PERDUE.**

-SI VOUS CÉDEZ VOS DROITS PENDANT LES ANNÉES D'ÉLIGIBILITÉ, LE MONTANT VERSÉ SERA AU PRORATA DU RATIO D'OCCUPATION ENTRE LES DEUX PROPRIÉTAIRES.

-LE REMBOURSEMENT DES ARBRES, SUR PRÉSENTATION DE FACTURES, EST VALIDE PENDANT LA MÊME DURÉE QUE L'INCITATIF FINANCIER.

-POUR ÊTRE ADMISSIBLE, L'ÉVALUATION DE LA RÉSIDENCE DOIT ÊTRE SUPÉRIEURE À 100000\$.

-NOUS TENONS À PRÉCISER QUE *SEUL* LA VALEUR DE LA MAISON SERA PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'INCITATIF FINANCIER. LES VALEURS DU TERRAIN, DE LA REMISE ET/OU DU GARAGE SERONT EXCLUES DU CALCUL.

■ **COMMENT FAIRE UNE DEMANDE :**

RIEN DE PLUS SIMPLE!

À L'AIDE DU FORMULAIRE CI-JOINT, ADRESSEZ VOTRE DEMANDE À LA SOCIÉTÉ RÉCRÉO-TOURISTIQUE DE SAINT-SÉVERIN (SORETOSS), GESTIONNAIRE DU PROGRAMME, AU 900, RUE DES LACS, SAINT-SÉVERIN, QUÉ. GON 1V0 418-426-2423 OU dg@st-severin.qc.ca

CHOISIR DE VIVRE A
SAINT-SEVERIN, C'EST
CHOISIR UNE QUALITE
DE VIE ET DES GRANDS
ESPACES.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROGRAMME : LE 1^{ER} MAI 2018

MERCI BEAUCOUP!